

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 MARS 2025

OBJET / GAIA : Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2025-2029 : convention avec l'APGL.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 27 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Vincent Goytino ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza ; Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que par délibération n° 11-01-2021-002 en date du 11 janvier 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et réseaux divers sur quatre ans pour la période de 2021 à 2025.

Ce marché existant arrivera à son terme complet en date du 11 mai 2025.

Il est donc nécessaire de recourir à un nouveau marché via un accord-cadre à bons de commande pour une durée de quatre ans pour la période de 2025 à 2029.

La commune envisage de confier, à l'APGL, la mission d'assistance technique et administrative pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises de cet accord-cadre.

Cette mission a été estimée pour une durée maximale de 14 demi-journées aux prix de revient de 309 € la demi-journée.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec l'APGL telle qu'annexée à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le recours à l'APGL pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bon de commande de travaux de voirie 2025-2029 ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'APGL ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza